

SESSION 2011

AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE

Section : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
LANGUE ET CULTURE JAPONAISES

DISSERTATION EN FRANÇAIS

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Dans l'œuvre d'Ôe Kenzaburô, écrit Anne Bayard-Sakai, « la recherche du sens et de la possibilité de l'histoire détermine l'entrecroisement de différents niveaux de récits, agencés pour créer des réseaux de résonances. [...] Entre ces différents niveaux narratifs s'opère une circulation constante, chacun fournissant à l'autre des significations possibles ». Cette appréciation vous semble-t-elle s'appliquer à l'ouvrage *Atarashii hito yo mezameyo* ?